

43020 - Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes

Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations concourant à la politique départementale de l'Enfance et de la Famille

CP/2020/237

Service chef de file :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le plan d'actions « Un avenir pour nos enfants » constitue la feuille de route du Département du Bas-Rhin dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et des familles pour la période 2018 – 2023.

Afin de favoriser des liens parents-enfants bienveillants, permettre aux parents de mieux répondre aux besoins de leur(s) enfant(s), le Département propose de les accompagner au plus tôt pour leur permettre de faire face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Dans cet objectif, le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement en faveur d'associations qui contribuent à la mise en œuvre d'accompagnement des familles le plus en amont possible des difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

1. La médiation familiale

La médiation familiale a été institutionnalisée par la loi sur l'autorité parentale du 4 mars 2002 et la loi sur le divorce du 26 mai 2004. Les médiations sont exercées dans le cadre judiciaire et extra judiciaire, sur demande spontanée des familles.

Afin de sécuriser et de professionnaliser l'activité de médiation familiale, l'Etat a instauré le diplôme de médiateur familial et créé une prestation de service CAF et un référentiel de médiation familiale pour en assurer le cadre. En 2019, le champ d'intervention de la médiation familiale s'élargit à la sphère familiale dans son ensemble, en intégrant également les relations parents et adolescents, prenant ainsi en compte les enjeux de prévention des ruptures et conflits aigus en famille.

Les travailleurs sociaux du Département du Bas-Rhin sont très souvent confrontés à des situations où le conflit familial empêche tout autre travail de suivi. Environ 30% des informations préoccupantes sont directement liées à un contexte de séparation, de conflit et de nécessaire prévention des violences conjugales dans l'intérêt des enfants témoins et enjeux de ses tensions et d'éviter également les ruptures entre parents et adolescents. L'orientation vers un tiers neutre et spécialisé s'avère souvent nécessaire le plus tôt

possible et permet une meilleure prise en charge notamment de la relation parents/enfants.

Une dynamique nouvelle de pilotage et de coordination s'est mise en place, notamment à travers le Plateau commun médiation et un site internet portés par l'Association Général des Familles (AGF).

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), le Comité stratégique des services aux familles a validé, lors de sa séance du 23 juin 2020 l'augmentation globale de 2 ETP pour le développement des médiations familiales ainsi qu'un ETP pour le fonctionnement du Plateau médiation afin de répondre au développement de l'activité (+96% de demandes d'information des parents en 3 ans, +52% de demandes de prises de rendez-vous en 3 ans).

Ainsi le nombre d'ETP de médiatrice-eur sera de 6,75 ETP pour couvrir et développer l'activité globale à une hauteur estimée de 2160 entretiens (séances de médiation, réunions d'informations aux familles sur l'ensemble du Département et quelques entretiens à l'étranger par téléphonie ou visioconférence, information partenariale, permanences) et développer la médiation à la demande spontanée des familles et à destination des nouveaux publics cibles. Le coût de cette augmentation d'effectif est supporté principalement par la Caisse d'Allocations Familiales mais nécessite un co-financement. Cette augmentation des moyens s'échelonne dès septembre 2020 pour la médiation puis en 2021 pour le Plateau médiation.

La couverture géographique du département est stabilisée sur 9 sites hors Eurométropole de Strasbourg (EMS) (Wissembourg, Durrenbach, Haguenau, Bischwiller, Saverne, Sélestat, Benfeld, Schirmeck et Wasselonne), 1 site à Bischheim et 4 sites sur Strasbourg sont proposés aux Bas-Rhinois.

Ainsi, 976 entretiens d'informations préalables ont été menés en 2019, contre 921 en 2018. Suite à ces entretiens, 246 familles ont adhéré à la médiation et ont bénéficié en moyenne de 4 séances de médiation conventionnelles ou judiciaires, contre 175 familles en 2018. Au total, ce sont près de 1 633 offres de service d'informations et séances de médiations qui ont été menées au profit des familles Bas-Rhinoises, cette activité est en augmentation par rapport à 2018 (1380 séances d'information réalisées en 2018).

Pour 2020, il est proposé à la Commission Permanente de soutenir le renforcement de l'offre aux parents et d'augmenter le montant de la subvention 2020 de 14 289 € au titre de la médiation familiale et du Plateau médiation, soit 37 742 €, réparti comme suit :

Structure	Montant de la subvention médiation
Etage	5 875 €
Rescif	9 078 €
AGF	15 789 €
CIDFF	7 000 €
TOTAL	37 742 €

2. Les associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance

Détecter, prévenir les risques pour l'enfant et un éventuel placement implique de pouvoir

s'appuyer sur des actions en amont des mesures institutionnelles habituelles de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le renforcement des analyses pluridisciplinaires est essentiel pour que les professionnels puissent accompagner au mieux les familles, à partir des signaux que l'enfant montre -dont le désinvestissement scolaire, l'absentéisme, un état de mal-être et des préoccupations que les parents expriment.

Les traumatismes, par exemple liés aux séparations et conflits parentaux, et mal-être peuvent surgir de façon violente, notamment à l'adolescence s'ils ne sont pas pris en compte de façon précoce ; il est ainsi nécessaire de soutenir les lieux d'appui destinés aux mineurs et à leurs familles.

Certaines associations ont pour vocation de compléter l'accompagnement des professionnels du Département en direction des jeunes et des familles :

- L'association « La Grande Ecluse »

L'association gère le Centre de Ressources et de Consultation Familiale (CRCF). Elle accueille les familles en souffrance psychologique et relationnelle en complémentarité avec les différentes prises en charge, qu'elles soient éducatives, sociales, judiciaires ou médicales. L'ensemble des interventions est gratuit et offre une prise en charge globale, respectueuse tant de la famille que du contexte de l'accompagnement initial.

L'activité et la qualité des suivis proposés sont reconnues par les partenaires du champ éducatif et social et restent relativement stables d'une année sur l'autre.

En 2019, les consultations ont concerné 92 familles et parents pour un nombre total de 443 entretiens, tous intervenants confondus, auxquels s'ajoutent 76 entretiens partenariaux.

43 % des enfants pris en charge ont entre 13 et 18 ans ; 35 % ont entre 7 et 12 ans, 5 % entre 0 et 6 ans.

76 % des familles résident sur le territoire de l'EMS, dont 53 % sur Strasbourg et 24 % sur le reste du territoire départemental.

Les problématiques rencontrées portent sur le désinvestissement scolaire et les problèmes de comportement et de troubles des apprentissages, le repli sur soi et les problèmes de manque de confiance en soi, les problématiques post-traumatiques et tentatives de suicide ou anorexie, mais aussi un soutien à la parentalité, dont en suite de placement.

En plus des consultations, l'association réalise du conseil aux professionnels, avec une majorité de professionnel du champ éducatif ainsi que des conférences et formations.

Il est proposé, pour 2020, de reconduire le montant de la subvention du Département attribuée en 2019, soit 8 000 €.

- L'association RESCIF

Outre son intervention dans le cadre de la médiation familiale, l'association RESCIF porte une action de consultation familiale. La consultation familiale est un outil de prévention et d'accompagnement des parents. Elle s'adresse aux familles confrontées à des difficultés aiguës dans leurs relations, de souffrance face à diverses épreuves et traumatismes qui rejaillissent sur leurs enfants, de communication rompue, à des parents qui recherchent des clés de compréhension de leur système familial et dans leurs relations afin de dépasser les difficultés et assurer leur rôle.

Les entretiens sont assurés par des professionnels psychologues et/ou thérapeutes de familles. Leur travail s'inscrit en complémentarité avec les travailleurs sociaux et les professionnels de la santé.

Depuis deux ans, le service de consultation familiale a développé son offre qualitativement, à la fois en proposant des techniques de soin reconnues et spécifiques aux traumatismes (« Eye movement desensitization and reprocessing » EMDR), et s'est engagé en 2019 dans le cadre d'une convention avec la Maison des Adolescents afin de s'inscrire dans un réseau partenarial.

En 2019, 91 situations familiales concernant 167 enfants ont été prises en charge, avec une moyenne de 4 à 5 entretiens soit 443 entretiens réalisés en 2019 par les 0,60 ETP, l'activité est stable par rapport à 2018.

Plus de la moitié des familles accompagnées (51%) sont adressées à l'association via les professionnels de la santé et de l'intervention sociale, 12% des familles ont saisi directement l'association.

Les besoins de guidance parentale et de soutien dans l'éducation des enfants de manière générale et suite à la séparation des parents ou au moment de la prise d'autonomie ont constitué cette année encore l'attente la plus largement exprimée lors des consultations.

L'association est aussi soutenue, pour la consultation familiale par les communes de Schiltigheim, Bischheim, Hœnheim et Strasbourg. Elle souhaite également davantage s'implanter sur Saverne pour mieux couvrir les demandes.

Il est proposé, pour 2020, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2019, soit 8 658 €.

- L'association « La Passerelle »

L'association est bien implantée depuis 2006, sur le territoire du Nord du Département (CDC Wissembourg, Outre Forêt, Plaine du Rhin) où elle a poursuivi l'offre de consultation familiale réalisée précédemment par la Grande Ecluse de Strasbourg. Elle se veut une association locale ouverte sur l'accompagnement familial et individuel de toute personne et famille en difficulté. L'association souhaite davantage s'investir dans l'aide aux familles notamment en cas de séparation et de tension ; elle est à l'écoute des besoins émergents, s'inscrit parmi les acteurs au sein du Réseau des parents de Wissembourg et développe ses formes d'aides, comme l'espace de rencontres pour lequel elle est désormais agréée. Cette dynamique vient soutenir l'effort attendu sur ce territoire plus faiblement couvert en offre d'aide à la parentalité et contribue à la lutte contre les violences faites aux enfants du plan enfance famille.

Elle soutient, conseille et accueille les familles en grande difficulté moyennant une participation financière de 5 € par séance ; depuis 2017, la gratuité a été instaurée pour les personnes en situation de précarité.

En 2019, 90 familles ont été accueillies à raison de 3 à 5 rendez-vous, parmi eux 32 % d'enfants pris dans des conflits familiaux.

Il est proposé, pour 2020, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2019, soit 10 963 €.

- L'association « Tout Jour là ! »

L'association a pour but d'accueillir, de rencontrer et d'écouter des adolescents et/ou

jeunes adultes (15-25 ans) en manque de repères, quelles que soient leurs origines socio- économiques, culturelles, ethniques, leurs orientations religieuses ou leurs lieux d'habitation. L'association intervient majoritairement sur le Département du Haut-Rhin par le canal des établissements scolaires privés et du scoutisme.

Depuis 2019, dans le Bas-Rhin, elle développe son partenariat notamment avec l'association Saint Vincent de Paul. L'association intervient le lundi de 13h à 20h et le mercredi de 13h à 22h, rue de l'arc en ciel, proche de la vie étudiante.

L'association a accompagné 18 jeunes et a réalisé 164 heures d'écoute, ce qui est stable sur notre Département depuis 3 ans. Les situations de ces jeunes en grande souffrance (jeunes victimes, en situation d'addiction, jeunes en errance, en décrochage scolaire...) démontrent l'intérêt de maintenir des espaces de confiance non institutionnels qui permettent d'écouter et d'orienter vers le droit commun et des professionnels de santé.

L'association sollicite cette année à nouveau, une subvention supérieure de 2 000 € pour financer la supervision de ses écoutants et développer l'ensemble de son activité d'écoute auprès des jeunes. Au vu du faible nombre d'intervention dans le Bas-Rhin, il est proposé de reconduire pour 2020, le montant de la subvention attribuée en 2019, soit 475 €.

- L'« Association D'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat » (ADEPAPE) du Bas-Rhin – « Passerelle d'Azur »

L'association participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises par le service de l'ASE. L'objet de l'association, inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, est d'apporter à ces personnes une aide morale et matérielle, de leur permettre de développer leur esprit de solidarité, d'établir entre eux un cercle de relations amicales et de prolonger ainsi l'action des services de l'ASE.

En 2019, au-delà de l'animation de réseau et de l'accompagnement proposé, l'association a maintenu son soutien auprès des 583 personnes qui ont bénéficié d'une intervention sociale (notamment soutien aux étudiants, secours financiers, colis alimentaires) pour un montant de 41 189 €.

L'association compte 400 adhérents et 14 bénévoles dont l'engagement est essentiel pour le bon fonctionnement de cette association. L'association est amenée à faire évoluer son offre d'appui en tenant compte des besoins nouveaux, cette année elle a participé aux groupes de travaux du plan pauvreté précarité concernant les majeurs sortants de l'ASE. L'association souhaite par ailleurs s'appuyer sur la Fédération des ADEPAPE du Grand Est qui s'engage dans une démarche de dynamisation des associations du Grand Est.

Aussi, l'association La Passerelle d'Azur est chargée de l'organisation à Strasbourg du rassemblement national des ADEPAPE en mars 2021 et sollicite une participation financière exceptionnelle de 6 500 €.

Il est proposé de décider de reconduire le montant de subvention accordé en 2019 à hauteur de 78 213 € pour 2020, d'accorder une subvention de 5 000 € pour l'organisation du rassemblement national des ADEPAPE et d'autoriser le président à signer la convention de financement.

- L'Association Thémis

Thémis est la seule personne morale habilitée par la Cour d'Appel de Colmar pour exercer la mission d'administrateur ad hoc dans le Bas-Rhin, c'est-à-dire la représentation d'un mineur au cours des procédures civiles ou pénales le concernant, et défendre ses intérêts en cas de conflit entre le mineur et ses représentants légaux.

Aussi, au vu de l'article 37 de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant qui prévoit la désignation d'un administrateur ad hoc indépendant de la personne morale ou physique à laquelle le mineur est confié dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative et par convention conclue le 3 octobre 2016, le Département du Bas-Rhin a souhaité confier à cette association la mission d'administrateur ad hoc pour les enfants confiés.

Dans le cadre de cette convention, il est proposé, pour 2020, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2019, soit 99 662 € et d'autoriser le président à signer la convention de financement.

- L'Association Rebond du cœur

En 2018, l'association a souhaité, après 10 années de fonctionnement, orienter son action plus particulièrement sur le soutien aux jeunes majeurs au moment de leur sortie de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce projet construit avec le Département vient soutenir l'objectif d'aider plus efficacement les jeunes confiés à construire leur parcours d'autonomie.

Ainsi est née l'idée de créer, avec des partenaires engagés comme la Fédération Française du Bâtiment, la Fondation des Apprentis d'Auteuil, l'École de Management de Strasbourg et bien d'autres, une nouvelle association - Rebond du Cœur, Ruche Pluridisciplinaire pour l'insertion socio-professionnelle - qui s'envisage comme une plateforme d'accompagnement des jeunes majeurs sortants d'un placement à l'ASE.

L'objectif de cette nouvelle association est, grâce à un réseau partenarial notamment d'entreprises engagées, d'accompagner, responsabiliser, insérer ces jeunes qui ne peuvent compter sur un environnement familial soutenant.

Il s'agit de favoriser, par des ateliers collectifs et des rencontres individuelles :

- la découverte des codes de l'entreprise, la mise en relation pour des stages et l'accès à l'emploi, la préparation aux entretiens, la rédaction d'un CV ;
- l'accompagnement à l'autonomie dans la jeune vie d'adulte ;
- la maîtrise de l'environnement numérique, de sa sécurité... ;
- l'accompagnement vers le dispositif de droit commun de logement, apprendre à habiter ;
- le développement d'un réseau social pour éviter l'isolement de ces jeunes et créer du lien ; une équipe de bénévoles avec un rôle de parrain, cherchera à tisser des liens solides avec le jeune, sur la durée, et à transmettre savoirs et compétences.

Afin de préparer leur passage à la majorité, les jeunes confiés à l'ASE peuvent manifester leur intérêt pour cet accompagnement et ainsi construire leur projet. En 2019, 115 rendez-vous ont été réalisés sur orientation des services ASE et des MECS, lors de la dix-septième année du futur jeune majeur.

Un professionnel du champ de l'insertion assure le fonctionnement de l'association qui repose très largement sur l'implication de bénévoles -entreprises, salariés, étudiants afin de constituer autour de ces jeunes un réseau bienveillant de parrainage.

Considérant le dynamisme, la connaissance des parcours des jeunes sortant de l'ASE l'objet de cette association, qui est depuis 10 ans de récolter des fonds destinés exclusivement au bien-être des enfants et au soutien d'associations d'aide à l'enfance dans le Bas-Rhin et les enjeux réaffirmés à la fois par le plan départemental « Un avenir pour nos enfants » et la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à destination des jeunes majeurs sortant de l'ASE, il est proposé à la Commission Permanente, pour 2020, d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 €, l'essentiel du financement de l'association étant assurée par les membres fondateurs grâce à des dons.

3. Les associations œuvrant dans l'accompagnement de la parentalité, la petite enfance et la prévention sanitaire

- La Maisonnée :

La Maisonnée est une structure associative, créée en 1986, qui a été précurseuse des Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE). Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'accompagnement de la parentalité et de la petite enfance (0 à 4 ans), en présence de personnes qualifiées, attentives à la socialisation et la prévention des troubles relationnels précoces.

L'association est composée de 12 professionnels, salariés dans un ensemble d'autres établissements d'accueil du jeune enfant du Bas-Rhin et qui se relayent pour assurer l'accueil au sein de la Maisonnée, constituant ainsi une ressource au-delà de Strasbourg.

La structure est une des rares offres d'espace parent ouvert le soir jusqu'à 18h30 et le samedi de 15h à 18h. Sa renommée l'amène à toucher un large public dans une approche qui reste distincte et complémentaire.

En 2019, elle a accueilli 3702 personnes environ au cours des 226 jours d'ouverture dont 36 samedis (activité en légère hausse par rapport à 2018).

72 % de passages d'enfants de 0 à 2 ans, une nette hausse par rapport à 2018

28 % de passages d'enfants de 2 ans à 4 ans

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ENFANTS ACCUEILLIS

26 % des enfants viennent du quartier Gare.

63 % des enfants viennent des autres quartiers de Strasbourg.

Et 11% viennent des Communes et autres villages du département.

Elle poursuit son inscription dans un réseau d'acteurs de l'enfance et poursuit la valorisation de son rôle de conseil et d'aide à la réflexion auprès de nouveaux porteurs de projets de Lieu d'Accueil Enfants Parents en transférant sa solide expérience, en sensibilisant aux enjeux de la parentalité et de prévention précoce auprès de plusieurs structures et à l'occasion également de conférence comme celle du 18 janvier 2019, où l'association a participé au colloque franco-allemand intitulé « travail auprès des familles et alternatives au placement, regards croisés autour des besoins de l'enfant » qui s'est tenu à l'Hôtel du Département du Bas-Rhin.

Aussi, considérant le repère historique que constitue cette structure, héritière de la Maison Verte de Françoise DOLTO, depuis 30 années et sa sensibilité autour des troubles précoces de l'attachement ; il est proposé de reconduire le même montant de subvention à hauteur de 3 000 € au titre de l'année 2020.

Le Département sollicitera les compétences de cette association dans le développement d'actions de soutien à la parentalité en territoire.

- Le Service universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS)

La loi prévoit que le service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) organise des activités de planification et d'éducation familiale, qu'il gère directement ou par l'intermédiaire d'organismes extérieurs (articles L.211-1 et L.2112-1 du Code de la santé publique). C'est ainsi que le Centre de planification et d'éducation familiale ouvert au SUMPS (art. L.831-1 et D.714-20 du Code de l'éducation), depuis 1994, a largement déployé son activité et montré sa capacité à répondre aux attentes de la population étudiante qui échappe fréquemment à l'offre de soins de droit commun, et dont la

précarité augmente.

Il est notamment un partenaire incontournable dans la lutte contre la prostitution étudiante.

C'est en effet à l'occasion des 19 459 actes médicaux réalisés en 2019 auprès d'étudiants que le SUMPS touche ce public précaire et peut réaliser les missions de prévention et de planification indispensable parmi eux :

- consultations de gynécologie dont certaines à la marge en lien avec l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) : 3 150 actes
- entretiens de planification et de conseil conjugal : de 669 actes en 2019 contre 246 en 2015
- dépistages d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) "hors les murs" ; à noter une très forte hausse des dépistages à hauteur de 3 047 actes en 2019 contre 1 960 en 2015
- séances d'information, 23 séances auprès de 10 944 étudiants (contraception, IVG, IST, prostitution, dépendances...) et distribution de préservatifs.

A noter également que le SUMPS contribue à la démarche d'appui et d'inclusion auprès de 888 étudiants porteurs de handicap.

Pour ce partenaire, il est proposé, pour 2020, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2019, soit 4 750 €.

- L'association « Naître en Alsace »

L'association participe à l'amélioration de la prise en charge de la mère et de l'enfant, à l'harmonisation des pratiques de soins et à l'évaluation de la santé périnatale, conformément aux orientations stratégiques du programme Régional de Santé et aux enjeux de prévention des difficultés de la mère et de l'enfant.

Le Département est membre fondateur du « Réseau régional périnatal » dont l'association Naître en Alsace est le "support juridique". Le service de PMI du Bas-Rhin est copilote de la commission "vulnérabilité et grossesse". Le Réseau est ainsi un partenaire incontournable dans le domaine de la périnatalité, dont les actions croisent les compétences et les besoins du Département, notamment dans le domaine de la formation des professionnels. En effet, les professionnels de PMI y ont accès gratuitement à des formations spécialisées de grande qualité.

Actions réalisées en 2019 :

- Mise en place de la fédération régionale des réseaux de santé en périnatalité Grand Est (Naître en Alsace était le réseau rapporteur),
- Formation des professionnels : lancement d'un nouveau cycle de formation « Psychiatrie, périnatalité et parentalité » et poursuite des 3 journées scientifiques : 4^e édition « soins du développement » à Strasbourg, 12^e Journée de l'observatoire de l'IVG, Journée annuelle du réseau sur vaccination et la précarité,
- Formation pratique des professionnels in situ dans 5 maternités alsaciennes,
- Revues de mortalité et de morbidité (RMM) du réseau : elles consistent en une analyse rétrospective des cas complexes marqués par la survenue d'un événement indésirable. L'objectif de ces réunions est de tirer des leçons de l'expérience et d'identifier des pistes d'amélioration en lien avec les autres actions du réseau,
- Réalisation d'un « kit pratique » autour de la réglementation existante en matière de décès périnatal,
- Après-midis de la Commission Vulnérabilité : partage des expériences en matière d'organisation des soins en faveur des femmes et des familles en difficulté, réalisation de l'état des lieux du personnel périnatal,
- 2 protocoles mis à jour,
- Lancement d'une réflexion régionale sur le modèle du réseau de suivi des enfants

- vulnérables applicable à la région Grand Est,
- Analyse des indicateurs de santé périnatale,
- Coordination du dépistage anténatal et postnatal en lien avec le Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal (CPDPN), poursuite de la mise en place du dépistage combiné de la trisomie 21 (T21). Le réseau assure également la coordination du dépistage néonatal des troubles auditifs sur le territoire alsacien,
- Mise à jour du site web, visité par 9 571 personnes
- Information et communication (site web, newsletter, flyers, brochures et guides).

Il est proposé, pour 2020 de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2019, soit 3 000 €.

- L'association Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD),- action de prévention bucco-dentaire

Son rôle est d'assurer une prévention essentiellement primaire de la carie dentaire. L'association est animée et dirigée par des chirurgiens-dentistes libéraux. Elle intervient dans les crèches, les haltes garderies, les classes adaptées, les écoles primaires et SEGPA des collèges en matière de prévention de la carie dentaire et de sensibilisation des enfants et des adultes en situation de handicap. Ses actions portent sur la motivation à l'hygiène bucco-dentaire, la distribution de kits de brossage et la distribution de matériel pédagogique.

Le nombre de situations d'enfants présentant déjà, à 4 ans, des problèmes de dentition, et de parents sans connaissance sur les enjeux, est conséquent.

Dans le cadre du développement de la prévention précoce porté par le Département et du soutien à la parentalité, la reconduction du financement permet à l'association de développer son action et également l'implication et l'éducation des parents à la prise en charge de la prévention bucco-dentaire de leurs enfants dès le plus jeune âge sur des territoires ciblés en lien avec la PMI ainsi que des actions destinées aux femmes enceintes afin d'augmenter les chances d'impact.

Ainsi le projet propose d'agir sur deux niveaux :

- les familles des enfants fréquentant les structures, les professionnels de santé et les acteurs associatifs des communes identifiées
- les enfants de 2-3 ans fréquentant les structures de la petite enfance qui souhaitent mettre en place une réunion d'information pour les parents et professionnels de santé de la structure

Il est proposé, pour 2020, le versement de la subvention à hauteur de 10 000 €.

- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Dans le cadre de la convention de partenariat et de suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), a été mis en œuvre un Réseau d'accompagnement des parents porté par l'UDAF. Ce réseau est ouvert à tout acteur de la petite enfance et de la parentalité (parents, professionnels et bénévoles). Le financement du Réseau est porté par la CAF, un co-financement est requis.

L'animation de ce réseau vise à permettre à tous les parents et intervenants d'être informés de l'offre globale d'accompagnement des parents et de construire ensemble des projets, dans le prolongement de ce qui existait dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Le bilan du précédent Schéma montre son intérêt et la nécessité de soutenir sa dynamique, et de nouveaux outils pour mieux toucher les familles et faciliter son inscription dans les territoires.

L'UDAF, en cohérence avec la charte construite et validée pour le REAAP, doit articuler son

intervention autour de quatre axes :

- Fédérer et créer des passerelles en réunissant les parents et les intervenants autour de temps d'information et de projets (ex. les rencontre-forums en territoire) ;
- Outiller en soutenant méthodologiquement les acteurs pour que chaque parent puisse trouver sa réponse tout au long de son parcours et en toute autonomie ;
- Communiquer en capitalisant et en diffusant les actions auprès de tous les acteurs, via un site internet et la Lettre du Réseau ;
- Partager en recensant les points de convergences et en mutualisant les outils et les bonnes pratiques pour rendre lisible les actions et missions de l'autre, pour permettre une réflexion commune et un enrichissement mutuel.

Pour effectuer ce travail de coordination, d'échange, de lisibilité et de visibilité de l'action publique départementale en faveur des familles, il est proposé de reconduire le montant accordé en 2019 et d'attribuer à l'UDAF une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2020.

4. Les actions parentalité, soutenues au titre de la convention de lutte contre la pauvreté et la précarité contractualisée avec l'Etat.

L'Etat et le Département ont signé, le 20 décembre 2018, une convention d'engagement dans la lutte contre la pauvreté et la précarité. A ce titre le développement volontariste du soutien renforcé à la parentalité sur l'ensemble du territoire a été réaffirmé par le Département.

Dans la continuité et en cohérence avec les actions du plan « un avenir pour nos enfants », il est proposé d'affecter l'aide financière allouée spécifiquement au Département sur les actions conformes aux orientations suivantes :

1. Actions visant à couvrir les besoins territoriaux repérés et non couverts :
 - a. Territoires sans action parentalité, zones rurales...
 - b. Publics spécifiques : parents en situation de handicap
 - c. Publics spécifiques en zone rurale et villes moyennes : les familles issues de l'immigration, en prenant en compte les aspects interculturels de la parentalité
2. Actions visant la participation active des parents :
 - a. Au montage et à la réalisation de l'action
 - b. Par l'animation d'un réseau de parents et l'entraide mutuelle entre parents
3. Actions visant une mise en pratique des compétences parentales :
 - a. Temps des parents avec les enfants
 - b. Soutenir et renforcer l'offre d'aide à la parentalité sur les territoires

Ainsi, il est proposé d'attribuer cette année dans le cadre de l'enveloppe inscrite à la convention de prévention et de lutte contre la pauvreté, des subventions d'un montant global de 70 000 euros aux associations œuvrant au titre de la parentalité conformément à ces orientations, et suite à l'appel à projet conjoint lancé par le Département et la CAF pour le développement de Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ou de type LAEP dans des territoires non couverts, visant à soutenir également les collectivités dans cette dynamique.

Cette démarche a suscité de nombreux projets, il est proposé d'attribuer le versement d'une subvention pour les porteurs de projets ayant été retenus de la façon suivante :

- 1- Développement d'un LAEP itinérant par la création **LAEP -multi- site**, qui s'inscrit dans la démarche globale de la Communauté de communes (CDC) Sauer Pechelbronn de développer les services aux familles. Le projet multi-site se développera également grâce aux locaux périscolaires soutenu dans le cadre des Contrat Départementaux. Il est proposé d'attribuer pour ce projet, le montant de **5000 €** à l'association Préembulle qui portera le projet.
- 2- Développement d'un **LAEP « La Maison Bleue »**, sur la commune de Beinheim, porté également par l'association Préembulle et soutenue par la commune située sur un territoire non couvert en structure de ce type. La structure propose une offre accessible aux familles en ouvrant tous les samedis matins. Il est proposé d'attribuer pour cette action, le montant de **5000 €** à l'association Préembulle.
- 3- Développement d'un **LAEP itinérant "la Chrysalide"**, projet porté par la CDC Hanau La Petite Pierre pour cette nouvelle structure créée en décembre 2019. Il est proposé d'attribuer pour cette action, le montant de **10 000 €** à la CDC Hanau La Petite Pierre.
- 4- Développement d'actions de type **LAEP "Nez à Nez"**, projet porté le CSC de Sarre-Union auprès des familles. Il est proposé d'attribuer pour cette action, le montant de **6 500 €** au CSC de Sarre-Union.
- 5- Extension du LAEP **"L'envol"** sur le quartier Politique de la Ville de Saverne, porté par la Communauté de communes du Pays de Saverne en lien étroit avec la commune de Saverne, l'UTAMS et la PMI. Il est proposé d'attribuer pour cette action, le montant de **13 500 €** à la Communauté de Communes du Pays de Saverne.
- 6- Expérimentation **d'actions de type LAEP** par l'**association du Poisson Plume** sur la ville de Schiltigheim dans des quartiers pour l'heure insuffisamment couverts, en tissant une collaboration de travail avec la PMI et les acteurs du quartier Politique de la Ville des Ecrivains. Il est proposé d'attribuer pour cette action, le montant de **10 000 €** à l'association Le Poisson Plume
- 7- Expérimentation d'actions de type **LAEP Les p'tits Niglo** à Kaltenhouse, sur la Communauté d'agglomération de Haguenau portées par le CIDFF et répondant aux besoins des familles les plus précarisées et éloignées des structures, en cohérence avec l'axe social et parentalité du Schéma des Gens du. Il est proposé d'attribuer pour cette action, le montant de **15 000 €** à l'association du CIDFF.
- 8- Soutenir l'effort de développement et d'adaptation des actions parentalités portées par l'Association Générale des Familles sur 17 territoires sur l'ensemble du Département du Bas-Rhin. Il est proposé d'attribuer pour ces actions, le montant **de 5 000€** à l'association AGF.

La Commission Enfance, Famille et Education, réunie le 3 septembre 2020 a émis un avis favorable aux présentes propositions.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15206	65-6574-51	83 213,00 €	83 213,00 €	83 213,00 €
15224	65-6574-41	21 750,00 €	21 750,00 €	21 750,00 €
27116	65-6574-51	186 000,00 €	186 000,00 €	185 500,00 €
45738	65-6574-51	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, sous réserve du vote des crédits à la prochaine étape budgétaire, décide :

- d'attribuer, au titre du soutien à des actions en matière de médiation familiale et pour l'année 2020, des subventions d'un montant global de 37 742 € réparties comme suit :
- Club de jeunes "l'Etage" : 5 875 € ;
- Association Rescif : 9 078 € ;
- Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) : 15 789 € ;
- Centre d'Information Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) : 7 000 € ;
- d'attribuer, pour l'année 2020, des subventions d'un montant global de 215 971 € aux associations oeuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance réparties comme suit

:

- Association « La Grande Ecluse » : 8 000 € ;
- Association Rescif : 8 658 € ;
- Association « La Passerelle » : 10 963 € ;
- Association « Tout Jour là » : 475 € ;
- Association ADEPAPE : 83 213 € dont 78 213 €, selon les termes de la convention annuelle
- Association Thémis : 99 662 €, selon les termes de la convention triennale ;
- Association Rebond du Coeur : 20 000 € ;
- d'attribuer des subventions d'un montant global de 21 750 €, réparties comme suit :
- La Maisonnée : 3 000 € ;
- Service Universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS) : 4 750 € ;
- UFSBD : 10 000 €
- Association "Naître en Alsace" : 3 000 € ;
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : 1 000 €.
- d'attribuer des subventions d'un montant global de 70 000 € aux associations oeuvrant au titre de la parentalité dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention de lutte contre la grande pauvreté comme suit :
- Association « Préembulle » : 10 000 €.
- Association « Poisson Plume » : 10 000 €.
- Association CIDFF : 15 000 €
- Centre sociaux culturel de Sarre-Union : 6 500 €
- Communauté de commune de Hanau La Petite Pierre : 10 000 €
- Communauté de commune de Pays de Saverne : 13 500 €
- Association AGF Strasbourg : 5 000 €

- d'autoriser son Président à signer la convention avec l'association ADEPAPE dont le projet est joint en annexe.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY